

Mairie

Sollicite de l'Administration supérieure, les subventions de l'Etat et du département. M. H. Lemerle et Fieront sont désignés pour assister M. le Maire à l'adjudication. Une devis dressé par M. Colin, Architecte à Orsay, et s'élevant à 16.511.77, comprenant des travaux de couverture devenus nécessaires pour la conservation des Bâtimens de la Mairie.

Le Conseil.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir en bon état l'habitation des Bâtimens ci-dessus désignés, Décide d'approuver la dépense dont il s'agit, et d'ouvrir un crédit au chapitre additionnel de 1927, pour couvrir la dépense dont il s'agit.

M. H. Lemerle et Fieront sont désignés pour assister M. le Maire à l'adjudication.

Le Conseil.

Décide d'annuler la 3^e annuité et les surcoûts, relatifs à l'emprunt de 1926, contracté par la Commune de Bonville, ladite annuité s'élevant à 1040'82.

Feront de ce effet, à prélever la somme précitée sur l'article du chapitre additionnel de 1927 - Sur la valeur des impositions extraordinaires -

Le Conseil ayant constaté que la plus-value des centimes extraordinaires représente une somme de 14.597'44, laquelle est suffisante pour solder entièrement l'emprunt contracté au Crédit foncier, pour l'acquisition de la maison de Bonville.

Décide d'affecter cette plus-value au remboursement intégral de cet emprunt, et demande à Monsieur le Préfet, de vouloir bien autoriser la commune à s'entendre avec cet établissement financier aux fins de remboursement du dit emprunt.

Allocations militaires - Siorville Henri René, soldat au 106^e Régiment d'Infanterie, à Châlons, marié, ayant un enfant

Réservistes -

Joyeux Roger Paul Claude, Classe 1920, Rue de l'Échange 27-15, sans ressources, Marie, ayant un enfant, Admis
Meunier André René, Classe 1920 au Bel Air, n'ayant que le produit de son salaire pour vivre, Marie ayant

Comptes de la Mairie
Bonville

Assistance aux
femmes en couches

un enfant Admis
Suzanne - Paul Marcel (Né le 19/20, Rue de St-
Médard n°8, aucune ressource personnelle, n'ayant
que son salaire pour vivre. L'enfant Admis
Mlle Hardrebois 1 Rue de Paris 26, (Libération
vivant avec son père, qui a un salaire per-
sont, pouvant lui faire vivre, elle et son en-
fant. Demande rejetée.

Mme Delabre née Fabre, domiciliée Rue
Pastor, à son 3^e enfant, aucune ressource
personnelle, la postulante étant digne d'in-
térêt, et ayant son domicile de secours Admis
en 1^{re} partie.

Mme Follet Rue de Change 10, devant avoir
son 2^e enfant, sans ressources, son mari
étant actuellement en prévention, étant
digne d'intérêt, son domicile de secours étant
Orsay, Admise en 1^{re} partie.

Mme Marquillet née Paul Marie domiciliée
134 Dubouil 31, devant avoir son 4^e enfant,
résidant dans la commune, depuis 1923.
Aucune ressource personnelle, ayant son
domicile de secours à Orsay, est admise en
1^{re} partie.

Mlle Laboyrie Marie domestique, étant
restée chez M. & Bourgeois, Villa Bellevue,
de Novembre 1926, au 20 février 1927, sans
ressources, actuellement dans une Maison
de convalescence au Sirey & Seine. et. Orsay.
n'a pas son domicile de secours à Orsay.
Admise en 2^e partie.

Assistance aux Vieillards M^{me} Louis Berthe domiciliée 134 Dubouil N°
habitant Orsay depuis 1911, âgée de 54 ans, dont
l'incapacité de pouvoir travailler, par suite de
rhumatismes chroniques n'ayant aucune ressource
Donne un avis favorable, pour son admission
en 1^{re} partie.

M^{me} Marie & Juvissel habitant Orsay, mar-
riagés, depuis le 1^{er} avril 1927, née le
31 Octobre 1856, à Montrouge (Seine) digne

d'intérêt, ne disposant d'aucunes ressources personnelles, est admise en 2^e partie.

Chapitres additionnels.

Chapitres additionnels de 1927 -

Recettes

Excédent de l'exercice 1926	227349.47
Caxe vicinale 1926	1958.90
Caxe sur les Chiens 1926	1115. ..
Caxe vicinale 1925	2211.32
Chiens 1925	170. ..
Caxe vicinale 1924	245.10
Distributeur d'essence 1925	300. ..
Reste à percevoir sur la subvention accordée par M. le Ministre de l'Intérieur (8 Octobre 1925)	860 00. ..
Remboursement par le Bureau de l'enregistrement des droits payés à l'occasion de l'Acquisition du terrain "Sageois" (Mairie)	8596.45.
Total	327946.24

Dépenses

Travaux sur chemins vicinaux	22777.93
Salaires des employés communaux (Complément)	5800. ..
Entretien des Boîtes aux lettres (complément)	50. ..
Enlèvement des ordures ménagères (Complément)	3000. ..
Reversement au Bureau de Bienfaisance (et son)	540. ..
Emploi de la Subvention des Sapeurs	80.48
Frais de Bourse (Sapins)	200. ..
Gratification à M. Farié - Instituteur Adjoint	50. ..
Gratification au Cantonnier Chef	100. ..
Dépenses de la Crèche	12000. ..
Plus value des impositions extraordinaires	14597.44
Chauffage des écoles et Mairie et crèche	2000. ..
Eclairage public et des Bâtimens communaux	12500. ..
Adjudication du dépôt communal	17500. ..
Désinfection des écoles publiques	1000. ..
Fan d'extension	25000. ..
A Reporter	274695.85

Legs Blondin (Délibération du 12 février 1927)	8000
École maternelle (Com. du 12 février 1927)	1000
Indemnité Macé - id -	3000
Garde Champêtre bicyclette - id -	200
Indemnité Delusse (Com. du 13 Mars 1927)	133
Indemnité à la Croix Rouge - id -	1000
Balazage des routes (Com. du 8 février 1927)	600
Effets des Sapeurs (Com. du 23 Avril 1927)	3000
Mémoires impayés	2000
Fêtes publiques	1000
Répétition des loyers (Mairie - écoles) et divers	3700
Total	32230

Excédents de dépenses.

Le Conseil

Considérant que certaines dépenses ont dépassé les crédits alloués et qu'il y a lieu pour régulariser la comptabilité du Trésor de voter les suppléments de crédits nécessaires pour couvrir ces excédents de dépenses.

Approuve les excédents de dépenses de l'exercice 1926, tels qu'ils sont présentés par le Recueil Municipal.

Budget Vicinal

Le Conseil municipal
Vu la loi du 21 Mai 1836, l'Instruction ministérielle du 24 Juin suivant, et le Règlement Général sur le service des chemins vicinaux.

Qu'il approuve les propositions présentées par M. l'Agent Voyeur.

Qu'il arrête de mise en demeure de Monsieur le Préfet, en date du 5 Mai 1927.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de viabilité les chemins de Grande Communication, d'intérêt commun et vicinaux.

Adopte les propositions présentées par M. l'Agent Voyeur, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au Budget vicinal des dépenses et crédits nécessaires, pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1928, avec 3 jours de retard.

de prestations.

1 Budget primitif

Budget primitif (Recettes et dépenses) — 67.143.

Budget additionnel (Recettes et dépenses) — 22.777.93

Le Conseil vote les dépenses Obligatoires et Facultatifs pour l'exercice 1928.

Sommes:

Traitement du Secrétaire et des Employés de la Mairie	12500.00
Frais de Bureau de la Mairie	2000.00
Imprimés à la charge des Communes	200.00
Conservation des Archives	350.00
Frais des Registres de l'état civil	450.00
Abonnement au Journal Officiel	4.00
Frais de confection des Rôles	300.00
Frais de Chauffage du Bureau de la Gendarmerie	200.00
Traitement du Receveur Municipal	6000.00
— id — du Gardes Champêtres	6600.00
Indemnité de la Rosière	1500.00
Allocation au porteur de dépêches	1000.00
Indemnité Ouvrière du Bureau de Soste	1350.00
Dépenses du Téléphone	700.00
Frais d'entretien des boîtes aux lettres	150.00
Frais d'audiences foraines	1500.00
Abonnement à diverses publications	80.00
Éclairage du Carrefour Afficheux	30.00
Caisse d'épargne	200.00
Secours aux Réservistes et à leurs familles	600.00
Entretien de la Mairie	8000.00
Entretien et clôture des cimetières	2500.00
Contributions sur les Biens communaux	1100.00
Apprentissage de métiers	125.00
Reversement au Bureau de Bienfaisance (Legs ¹⁹²⁸)	700.00
Entretien des Bâtimens communaux	6000.00
Chaussures aux enfants des Ecoles	1000.00
Entretien des fontaines	700.00
Assurance des Bâtimens communaux	800.00
Entretien et remontage de l'Horloge	400.00
Allocation aux Sapeurs Pompiers	1500.00
Entretien des Sapeurs à incendie	300.00
Assurance des Sapeurs	100.00
Total Reporté	58739.00

Report

Contingent de la Commune pour les enfants assistés	58739
- id - - pour les Aliénés	3000
Dépenses d'assistance médicale gratuite	2500
Petites opérations chirurgicales	50
Dépenses d'assistance aux Vieillards	3000
Vaccinations gratuites	300
Essage des Nourrissons	400
Contingent dans les dépenses de la santé publique	1000
Inspection des Marchés	3000
Retraites ouvrières	50
Assistance aux familles nombreuses	300
- id - aux femmes en couches	700
Subvention à des Œuvres diverses	400
Assurance des Employés municipaux	1500
Subvention au Bureau de Bienfaisance	1000
Subvention à la Société de fanfare	800
- id - de secours mutuels	1000
Assurance des fautes d'ours des Sompniers	50
Création de l'Association des Maires	10
Entretien des écoles publiques	5000
Indemnités de résidence aux Instituteurs et Inst ^{ces}	9450
Indemnités de logement aux Instituteurs et Inst ^{ces}	4400
Chauffage (Classes et Mairie)	1500
Mobilier scolaire	1000
Salaires de l'At de de l'école maternelle	4800
Indemnités de chauff. aux Inst ^{ces} et Inst ^{ces}	300
Médailles et Livrets	200
Subvention à la Mutuelle scolaire	100
Achat de livres de prix	1800
Subvention à la caisse des écoles	3000
Fournitures aux élèves des Ecoles	12000
Indemnités au personnel enseignant	3000
Emploi au legs Farva	1130
Achat de livres pour la bibliothèque scolaire	150
Subvention à la Société (Cercle Racine)	200
Cours de dessin	600
Crèche (personnel et fournitures)	8000
Balayage des Ecoles	600

A Reporter 15000

		Report	
Entretien des Rues			150029
Éclairage des Rues			3500.-
Entretien des Rues			15000.-
Entretien des Rues			23000.-
Indemnité au Voyeur communal			1500.-
Salaires des cantonniers (Carré urbain)			24000.-
- id - (Chemins vicinaux)			8000.-
Entretien des chemins vicinaux			25903.-
Dépenses diverses			300.-
Frais généraux			200.-
Contingents			32790.-
Entretien des chemins ruraux			5000.-
Élargissement des chemins ruraux			3000.-
Entretien du dépôt			1000.-
Fêtes			7500.-
Recensement du Contiseur			900.-
Mémoraires de l'Architecte			6000.-
Salaires de la Mairie			1200.-
Dépenses imprimées			1200.-
Destruction des Hannetons et animaux nuisibles			100.-
Indemnité au Gardien pour bicyclette			200.-
Construction des écoles progressives			100.-
		Total	321122.-

Le Conseil.

Après avoir examiné le Budget proposé pour l'année 1928, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires sont de 351122.-
 Les recettes ordinaires s'élevant à 57.609.50
 Le produit des 3 journées de prestations 30.000.-

Total 87.609.50 87609.50

Il reste à pourvoir à un déficit de 233512.50
 Considérant que il sera fait face à une partie de ce déficit, aux moyens des impositions ci-après:

11.25	Salaires du Gardien-Champêtre	6.600 ^f	
5.	Chemins vicinaux	2.705	
3.	Subsidiaires pour les chemins vicinaux	1.623	
0.52	Assistance aux familles nombreuses	300	15528
0.52	- id - aux femmes en couches	300	15528
7.	- id - aux vieillards	4000	21528
	Total	15528 ^f	21528

277984.50
7984.50
269.20

Il ressort d'une insuffisance de revenus de 371.^{cent} 03.
nécessitant une imposition de 371.^{cent} 03.

Impositions extraordinaires

Délibère :

Les impositions ordinaires et extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1928, sont fixées ou votées à nouveau, conformément aux indications contenues dans le tableau ci contre :

- 5 Centimes ordinaires
- 371.03 Insuffisance de revenus
- 11.25 Salaire du Gard. Champêtre
- 0.52 Assistance aux familles nombreuses
- 7. - - - aux vieillards
- 0.52 - - - aux femmes en couches
- 5. Chemins vicinaux
- 3. Extraordinaires pour chemins vicinaux
- 6. Taux remboursement d'emprunt de 53.300^t autorisé par arrêté du 30 Décembre 1902, et destiné aux écoles
- 2. Taux remboursement d'emprunt de 19.333^t destiné aux écoles, par arrêté du 5 Mai 1907
- 7. Taux remboursement d'emprunt de 63.789.^t55 autorisé par arrêté du 10 Avril 1907, et destiné au Cimetiére
- 3. Taux remboursement d'emprunt de 25.666^t autorisé par arrêté du 12 Mars 1908, et destiné aux écoles.
- 9. Taux remboursement d'un emprunt de 60.000^t autorisé par arrêté du 6 Mars 1923, et destiné à la place du Guichet
- 18. Taux remboursement d'emprunt de 150.000^t autorisé par arrêté du 22 février 1926, et destiné au dépôt communal.

Traitement
du Gard. Champêtre.

Introd 448.39

Le Conseil municipal,
Vu les lois des 31 juillet 1867, et 5 Avril 1884.
Délibère ce qui suit :
Il est voté une imposition extraordinaire de 11.25 par franc, au principal des contributions, pour le traitement du Gard.

Champêtre de la Commune d'Orsay, pendant l'année 1928.

Après lecture faite, les Membres présents ont signé au Registre.

Séance du 6 juillet 1927.

Convocation.

Le 2 juillet 1927.

Convocation du Conseil municipal, pour le Mercredi 6 juillet 1927, à la Mairie, à 20 heures, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
Blondel

L'an mil neuf cent vingt sept, le Mercredi 6 juillet à 20 heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du Maire.

Sont présents: M. M. Blondel, Maire, Fournier, Adjoint Lemaire, Gally, Lorne-Chauvenin-Colin, Lemaire Leroux.

Sont absents M. M. Lepine, Villain Frérot - Trouvé, Harotte, Simon et Lapostolle décédé.

M. Chauvenin est élu Secrétaire, lequel fait lecture du procès-verbal qui est adopté après quelques modifications.

Le Conseil vote en principe, à titre provisoire, l'édification d'un Paraqueusement comprenant 3 classes, et la construction de nouvelles classes sur la place des Ecoles.

Le Conseil.

Considérant le nombre croissant des élèves, sur l'ex-

Ecoles

Ecole de Garçons

11^e classe remplie d'un 2^e
Instituteur. Adjoint

tension des loyers.

Considérant qu'en outre, au 1^{er} Octobre prochain, la 2^{ème} Classe aura un effectif minimum de 70 élèves. Est d'avis de demander à l'Administration supérieure la création d'une 3^{ème} classe à l'école de Garçons, et par suite sollicite la création d'un poste de 3^{ème} Adjoint et la nomination de ce maître.

Cote, à cet effet, pour le nouveau Maître, chargé de la direction de cette Classe, les traitements suivants:

Indemnité de résidence	_____	1050 ^f
Indemnité de Chauffage	_____	30.
Indemnité de logement	_____	800.
Surveillance de la cantine	_____	75.

Distribution des prix

Le Conseil décide que la distribution des prix, aux élèves des écoles communales, aura lieu, le Dimanche 31 Juillet, et que le prix de l'école maternelle étant insuffisant pour contenir les enfants et les familles, vote la somme de 200^f, à prélever sur les disponibilités budgétaires, pour la location d'une salle, à Rue de Termilles.

Goudronnage de la Rue des 3 Femmes.

Il est décidé que le goudronnage de la Rue des 3 Femmes se fera dans sa plus massive partie, et le surplus du goudron sera employé dans la Halle des Cordons.

Cheminement de la Butte Sainte Catherine

Le Conseil

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, déclare accepter la mitoyenneté complète et sans aucune réserve dudit chemin, sur toute sa longueur, et en particulier pour la dérivation exécutée par les chemins de fer de l'Etat.

Demande aux chemins de fer de l'Etat, d'exécuter les travaux de consolidation nécessaires pour le maintien des sables éboulez, de la ligne de Paris à Chartres, près du J. 5 en ciment armé et l'établissement d'un garde Corps en ciment armé pour empêcher le passage des piétons.

Décide que les travaux d'entretien seront exécutés à raison de 30^e journées de travail de cantonnier, chaque année, le cantonnier d'Orsay et celui de Villebois, travaillant ensemble d'un commun accord, les 1^{er} et 15^e de chaque mois, pour

la direction de l'Agent-Voyer
 Demande à Monsieur le Préfet, de bien vouloir homologuer
 la présente délibération, pour constater l'accord inter-
 venu entre les deux Communes.

M. le Maire donne lecture d'une lettre en date du 27 Mai 1927,
 de M. Fustauve, relative au lotissement de la Sacaterie,
 et sollicitant une interprétation de la clause de non
 édificandi frappant les lots 90 à 97.

Après l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 5
 Mai 1927,

Considérant qu'en interprétant à la lettre ledit
 arrêté, il serait interdit au lotisseur d'édifier des
 constructions sur les lots 90, 91, 92, ce qui paraît ex-
 cessif.

Delibère.

Est d'avis que l'interdiction de bâtir ne soit appli-
 quée qu'à la partie chef des lots 90 à 97, et que le
 lotisseur soit autorisé à bâtir sur toute la longueur
 de l'alignement du tracé de la Sacaterie, en spécifiant
 que pour les lots 90, 91, et 92, le plancher ou rez-
 de chaussée, devra être à 0^m 30 au moins au-
 dessus du niveau correspondant de l'alignement.
 Est signé au Registre, les Membres présents.

Blondel
 Le Maire
 Fustauve
 Agent-Voyer
 Roux
 Aduly

Leance du 12 juillet 1927.
 Convocation.

Du 8 juillet 1927.

Convocation du Conseil municipal, pour
 le Mardi 12 juillet, à la mairie, à 20 heures, pour
 délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour
 Le Maire.

Blondel

Lotissement
 du Parc de la Sacaterie

L'an mil neuf cent vingt sept, le Mardi 12 Juillet à 3 h.
Le Conseil municipal d'Orsay s'est réuni à la Mairie
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.
Blondel, Maire.

Étaient présents: M. Blondel, Maire, Deux Adjoint
Lemoine, Jolly, aîné, Filain, Lorne, Griest, Proust
Mourenin, Marolle, Colin, Lussaud, Leroux.
Étaient absents: M. Simon 2^e Adjoint, et La postolle
décidé.

Mémoire Simon Notaire

M. Griest est élu secrétaire.
Le Conseil après examen du Mémoire de M. Simon
notaire à Orsay, et s'élevant à 2416⁵¹, compre-
nant ses déboursés et honoraires, dans la vente
du terrain usagers.

Extraitement
du Recours municipal

Considérant que la dépense est régulière décide
que ladite somme sera payée de ce sur le crédit
de l'emprunt communal.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des décomptes
du Recours de la Commune d'Orsay, de quel il
résulte que le montant de son nouveau traitement
est de 4324⁵¹.

Hospice
Legs Vallet

Vote ledit traitement et décide qu'il sera inscrit
au Budget.

M. le Maire communique au Conseil, une délibéra-
tion de la Commission administrative de l'hospice
Archangé, acceptant le legs Vallet, d'après lequel
les meubles meublant et les objets garnissant son ha-
bitation, son linge et sa literie feront retour à l'Hospice
ledit legs, devant être net de tous frais et sans aucune
charge.

Le Conseil
Donne son approbation, à la décision prise par
cette assemblée.

Baraquement

M. le Maire dépose sur le Bureau, le projet de
construction d'un baraquement scolaire, pour
une installation provisoire de trois classes. L'édi-
fication de ces classes est nécessaire pour recevoir les
enfants à la rentrée des écoles. Le devis établi par
M. Colin, Architecte de la Ville, se monte à la
somme de.

Le Conseil délibère :

Approuve le projet qui lui est présenté, et considérant l'état des finances de la Commune, et les lourdes charges qu'elle a et qu'elle aura à supporter, sollicite les secours les plus élevés possibles, tant de l'Etat que du département, et s'engage à créer les ressources complémentaires qui seront nécessaires pour sa complète réalisation.

M. M. Droue et Leroux sont nommés pour faire partie de la Commission chargée d'opérer les modifications nécessaires à la liste des Electeurs de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

M. le Maire donne lecture du rapport de M. Larchès Ingénieur, relatif au projet de concession de distributeurs d'eau présenté par la Société Lyonnaise des Eaux et Eclairage.

Le Conseil adopte les conclusions de ce rapport avec quelques modifications, charge M. le Maire de le transmettre à la dite société.

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre en date du 2 Juillet 1927 de la Compagnie P. O., au sujet du nouvel alignement de l'ancien Chemin rural n° 18, qui frappe de reculement le terrain du chemin de fer qui lui est contigu.

1° Le terrain sera remis gratuitement à la Commune d'Orsay par simple procès-verbal dressé en présence d'un représentant du Service du Contrôle, après approbation ministérielle ;

2° Ce terrain continuera à faire partie du domaine public du chemin de fer, bien qu'affecté à l'élargissement, par voie d'alignement, du chemin de la Guilloterie à Luray (ancien chemin rural n° 18) ;

3° Il ne pourra en aucun cas, ni à aucune époque, être vendu, échangé ou loué à des particuliers ;

4° En cas de suppression ou de non exécution des travaux projetés, il sera réuni d'office aux dépendances du Chemin de fer ;

5° Si tout ou partie du terrain remis, devait être repris par la Compagnie pour les besoins du chemin de fer, la Commune d'Orsay aurait à supporter tous les frais de déplacement ou de modification du chemin.

Nomination de deux
délégués chargés d'établir la liste
des Electeurs, à la Chambre et au
Tribunal de Commerce.

Cruse

Chemin de fer

qui auraient la conséquence de cette reprise.
6° Cette remise de terrain entraînant le déplacement
d'un mur de soutènement surmonté d'une clôture
en treillage, les travaux de démolition et de reconstruction
de ce mur et de la clôture seraient exécutés par la
Compagnie d'Orléans et la dépense auxquels ils donneront
lieu lui serait remboursée par la Commune avec une
majoration de 15% pour frais généraux.
La réalisation de l'opération ne pouvant être achevée
avant plusieurs années, les travaux ne devront être
effectués que dans deux ans au plus tôt.

Écoulement des eaux
du lotissement de la Croche

Lecture est donnée de 11 réclamations de :
M. Lechantre, Jilain, Duvaup et M^{lle} Dauphin
au sujet de l'écoulement des eaux du lotissement
de la Croche.

M. le Maire expose qu'il a fait parvenir des copies
de ces lettres à M. Collet, en lui faisant connaître
que la Commune dégageait toute responsabilité en
ce qui concerne les dommages causés.

Le Conseil délibère et donne acte à M. le Maire
de sa communication.

Reconnait que l'orage du 30-31 Mai a eu un
caractère de violence exceptionnelle.

Attire toutefois l'attention de M. Collet sur la nécessité
de s'entendre avec les propriétaires des fonds inférieurs
pour assurer l'écoulement normal des eaux de son
lotissement, en augmentant le diamètre des canalisations
actuelles.

Déclare dégagez la responsabilité de la Commune dans
la question des dommages.

Le Conseil décide que la subvention de l'Etat, allouée
aux sapeurs-pompiers, s'élevant à 80 £ 100, sera affectée
à l'achat de matériel et équipement.

Ont signé au Registre les Membres présents,

Blondel J. Pivrot J. Pivrot J. Pivrot
Druon A. Pivrot J. Pivrot
Lencel J. Pivrot J. Pivrot
Vilain Amaroy J. Pivrot
Lefevre
Lefevre
Lefevre

Subvention aux
sapeurs-pompiers

Séance du 20 Août 1927

Convocation

Du 16 Août 1927,
Convocation du Conseil Municipal, pour le
samedi 20 août, à la Mairie, à 20 heures, pour
délibérer sur les affaires portées à l'Ordre du jour.
Le Maire

Blondel

L'an mil-neuf-cent-vingt-sept, le Samedi vingt
août, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Orsay,
s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Blondel Maire.

Étaient présents: M. M. Blondel Maire, Lemerle, Breux,
Lefèvre, Vitain, Lorne, Trivost, Broué, Chouvenin, Narotte,
Colin, Levaasent, Leroux

Étaient absents: M. M. Simon ex aequo, et Jolly. Absentelle déléguée.

M. Trivost est élu Secrétaire.

Construction d'écoles

164. 32. 51

Le Conseil confirmant et complétant sa délibération
du 12 Juillet 1927, adopte le projet de construction
d'un baraquement scolaire en maçonnerie, pour
3 classes, dont le devis s'élève à la somme de
164782.61, et charge M. le Maire de demander
sans retard, au Ministère de l'Instruction publique
l'autorisation de commencer immédiatement
les travaux.

Passerelle sur l'Yvette Engagement Jussiaume

M. le Maire donne connaissance de l'engagement de
souscription volontaire consentie par M. Jussiaume,
pour le versement à la Commune d'une somme de
13125^{fr}, montant des travaux de construction d'une
passerelle sur l'Yvette, reliant son lotissement
avec la promenade du Mail. M. Jussiaume
s'engage à verser à la première demande de
la Commune, le complément de dépenses qui
pourrait se produire.

Facture Guy

Le Conseil approuve la facture de 250 francs
présentée par Monsieur Guy pour fournitures
de jouets à l'école Maternelle. La dite somme
sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1927

Lettre de M. Larrivé
directeur de l'école de garçons

Déplacement
de la Croix Moyelle

Réparations à la
toiture de l'église

Lotissement du
Champ des Cordes
Peltier

Prairie des Îles
Location de jardins

Cession de terrain
Bunau - Varilla

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Larrivé, directeur de l'école de garçons, le Conseil est d'avis de donner satisfaction à sa demande et vote la somme de 600 francs, tant pour indemnité d'œuvres post-scolaire que pour indemnité de logement.

M. le Maire expose que pour faciliter les travaux du lotissement du Val d'Orsay, il est indispensable que la croix qui se trouve en bordure de la route de Chartres, soit déplacée.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Moyelle, par laquelle ce dernier consent à faire déplacer la croix sous diverses conditions.

Le Conseil, entendu les explications de M. le Maire, ouvre un crédit de 200 francs affecté au paiement de la moitié des dépenses occasionnées par le déplacement de la croix.

Autorise M. le Maire à signer un acte pour l'échange du terrain cédé par M. Moyelle sur l'ancien emplacement de la croix et le terrain nécessaire au nouvel emplacement appartenant à la Commune.

Le nécessaire a été fait pour une réparation au mur qui était requise.

Pour la réparation de la toiture qui, d'après le devis de l'architecte, s'élève à 13245^{fr}, le Conseil, en raison de la situation financière, décide de ne faire que les réparations les plus urgentes.

L'étude en est renvoyée à la Commission des Chemins.

Le Conseil autorise M. le Maire à s'entendre avec M. Pescheux pour les nouvelles conditions de location de la prairie des îles. M. le Maire est autorisé à mettre à disposition des sous-locataires pour une durée de 9 ans, une superficie équivalente à celle occupée actuellement par leurs jardins.

Le Conseil prend acte de la communication de M. le Maire au sujet de la cession de terrain par M. Varilla, et regrette de ne pouvoir accepter dans les conditions proposées.

Petit Chez Soi

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, répondant à une réclamation de M. Ganault, président de l'association (Le Petit Chez Soi), en date du 15 juin 1927.

Cette réponse sera communiquée à M. Ganault.

Parc d'Orsay

Le Conseil accepte en principe, comme base de discussion, les propositions de l'Association Syndicale des Propriétaires du Parc d'Orsay 1^{ère} partie.

Le Conseil est d'avis de verser les fonds destinés à la Caisse des écoles, sur un livret de Caisse d'Épargne.

Caisse des écoles

Demande de bourse
Fleureau

M. le Maire fait lecture au Conseil d'une demande de M. Fleureau - Chef de gare par laquelle il sollicite une bourse départementale pour sa fille Yvonne Fleureau âgée de 13 ans, ayant subi avec succès l'examen d'aptitude aux bourses nationales d'enseignement. Le Conseil, considérant que la famille ci-dessus est digne d'intérêt et mérite bienveillance.

Est d'avis qu'il y a lieu de donner une suite favorable à cette demande et d'accorder une bourse entière à la jeune Fleureau.

Vote une somme de deux cents francs, à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, afin de participer à la dépense dont il s'agit.

Madame Bouchon, née Maigne Berthe, domiciliée Boulevard Dubreuil à Orsay, y ayant son domicile de secours, à son cinquième enfant, son mari, frappé à la Compagnie d'Orléans, gagnant 1000^{fr} par mois, M^{me} Bouchon ne pouvant se livrer à aucun travail en raison de sa nombreuse famille.

Admise en 1^{ère} partie.

Madame Maricaudet, née Auberges Clotilde, à son premier enfant, son mari mutilé de guerre touche une pension de 4320^{fr}. et gagne un salaire journalier de 20^{fr}.

Non admise

Madame Clincke, née Jouanneau Héléne, demeurant à Courtabœuf, habitant la Commune depuis sa naissance, à son deuxième enfant, son mari ayant un modeste salaire, digne d'intérêt.

Admise en 1^{ère} partie.

Assistance
aux femmes en couches

Assistance
aux vieillards

Madame Veuve Reverdy, née Tondeneige Joséphine Louise
Conturière, demeurant 3 rue de Logny à Orsay, habitant la
Commune depuis 7 ans, à son 3^{ème} enfant, est en chômage
Admise en 1^{ère} partie.

Madame Veuve Duvoisier, née Coullon Clémence Eugénie Louise
née à Saint-Jean-de-Beaurgard le 3 Juin 1857, domiciliée
rue Ferris n° 1 à Orsay, malade et ne pouvant plus travailler
n'ayant aucune ressource, ses enfants chargés de famille
et étant à l'indigence ne pouvant lui venir en aide,
digne d'intérêt et bienveillance.

Admise en 1^{ère} partie.

Demande de M. Rousseau
Jarde - Champêtre

M^r le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre
de M. Rousseau Jarde - Champêtre, demandant un secours
pour l'aider dans les circonstances pénibles qu'il traverse
en ce moment, en raison de la santé de sa femme et
de ses enfants.

Le Conseil, en raison des bons services de M. Rousseau
décide de lui allouer à titre exceptionnel, une somme
de 300 francs, à prélever sur les fonds libres de
l'exercice 1927.

Rejet de la demande
d'assistance M^{me} Louis

M^r le Maire donne connaissance au Conseil, d'une
lettre de M. le Préfet en date du 9 août 1927,
rejetant la demande formulée par M^{me} Veuve Louis,
81 Boulevard Dubreuil, pour l'assistance aux vieillards
en date du 25 Mai 1927, pour la raison qu'elle est logée
et nourrie chez un de ses enfants et qu'elle reçoit une allo-
cation mensuelle de 15^{fr} par un autre de ses enfants.

Le Conseil, prenant acte de la lettre de M. le Préfet,
la raye de la liste des assistés de la Commune.

G. Blondel }
A. Lalle }
D. Druy }
L. Lalle }
A. Lalle }
D. Privat }
L. Lalle }
L. Lalle }
L. Lalle }
L. Lalle }